

Witwen- und Waisenkasse der bernischen Mittellehrerschaft = Caisse pour veuves et orphelins des maîtres aux écoles moyennes du canton de Berne

Autor(en): **Graf, J. H. / Renfer, A. / Antenen, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la
Société des instituteurs bernois**

Band (Jahr): **13 (1911-1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas été trop élevé, bien que le fait ne puisse être prouvé partout par des chiffres. Une augmentation de la cotisation est absolument justifiée si la caisse du B. L. V. se charge de toutes les dépenses du B. M. V., à l'exception des indemnités de présence. Le rapporteur entre dans quelques détails relatifs aux tractations avec le B. L. V. et réfute certains reproches adressés au nouveau compromis.

M. Rüefli motive le point de vue des adversaires du compromis et en propose le renvoi au comité avec charge de reprendre les délibérations avec le B. L. V. sur les bases suivantes: 1° Le B. L. V. se compose de la section des maîtres primaires et de celle des maîtres secondaires. Ces sections sont autonomes dans leur administration. 2° L'association commune s'occupe des intérêts et des institutions communs aux deux sections, soit: Caisse de prêts, assistance en cas de besoin, conseils juridiques, protection selon nécessité, questions de traitements, Bulletin, secrétariat.

Tandis que plusieurs délégués font remarquer que le projet Rüefli serait plus logique et plus clair que le compromis en discussion, d'autres prétendent qu'il faut essayer de celui-ci, que son rejet après l'acceptation par le B. L. V. pourrait avoir des suites regrettables. On relève le fait que le secrétaire devra connaître l'école moyenne et qu'aucun maître secondaire ne pourra faire partie du B. L. V. sans être membre du B. M. V.

A la votation, le compromis est accepté à l'unanimité moins trois voix.

Nomination du nouveau comité. Le nouveau C. C. est constitué comme suit:

Président: M. *Meury*, directeur du Progymnase de Neuveville.
 Vice-président: M. *Billieux*, St-Imier.
 Secrétaire: M. *Mertenat*, Tavannes.
 Caissier: M. *Steiner*, Delémont.
 Autres membres: MM. Dr *Bessire*, Moutier, *Prêtre*, Bienne, et M^{lle} *Zettler*, Bienne.

Le nouveau président remercie au nom des élus et espère que le nouveau comité parviendra, malgré la perte regrettable subie par la retraite de M. le Dr Trösch, à mener à bonne fin la tâche difficile dont on vient de le charger.

L'ancien caissier propose de fixer *la cotisation pour 1911 à 1912* à fr. 8. M. Büchler désire ardemment que les membres du nouveau comité touche une indemnité de présence, et M. Münch propose une indemnité de fr. 5 par séance plus les frais de voyage. *La cotisation est fixée à fr. 8* et l'indemnité proposée allouée au nouveau comité à l'unanimité. Deux autres propositions du caissier central sont acceptées également à l'unanimité: 1° A l'avenir, les sections enverront la cotisation entière, soit fr. 8, au caissier central du B. M. V. sans aucune déduction quelconque. 2° La clôture des comptes aura lieu, pour des raisons d'ordre pratique, au 31 mars, non plus au 31 décembre.

M. Gasser (Münsingen) rapporte sur le « *Rap-prochement* » avec le S. L. V. Il lit le procès-verbal de la conférence de Baden et propose, vu l'heure avancée, de faire figurer ce tractandum sur le programme d'activité de l'année prochaine.

Le programme d'activité (1911 à 1912) sera étudié encore par le nouveau comité.

Imprévu. M. Siegenthaler désire quelques renseignements relatifs à la revision de la loi sur les écoles secondaires. M. Büchler répond que la Direction de l'Instruction publique s'en occupera ces prochaines années. Les travaux d'ordre statistique sont commencés. Le matériel réuni devra être soumis en temps utile au Conseil-exécutif qui le transmettra au Grand Conseil. M. Meury annonce que le synode cantonal s'occupera incessamment de cette question.

Au nom de l'assemblée, M. Imobersteg (Berne) remercie le comité de l'activité qu'il a déployée pendant qu'il était en fonctions.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Witwen- und Waisenkasse der bernischen Mittellehrerschaft.

Rundschreiben an die bernischen Mittellehrer.

Sehr geehrter Herr Kollege!

Wie Ihnen nicht unbekannt sein wird, ist von der Delegiertenversammlung des bernischen Mittellehrervereins beschlossen worden, die Errich-

Caisse pour veuves et orphelins des maîtres aux écoles moyennes du canton de Berne.

Circulaire.

Monsieur et cher collègue,

Vous savez sans doute qu'il a été décidé, à la dernière assemblée des délégués des maîtres secondaires bernois, de faire abstraction d'une

tung einer Invaliden-, Witwen- und Waisenkasse fallen zu lassen. Dagegen soll mit allen Mitteln zu erreichen versucht werden, dass der Staat bei der Revision des Sekundarschulgesetzes die *obligatorische* Verpflichtung zur Ausrichtung von Alterspensionen an invalide Mittellehrer gesetzlich übernimmt. *Gleichzeitig wurde die Errichtung einer Witwen- und Waisenkasse ohne Einbezug der Lehrerinnen in Aussicht genommen.*

Die unterfertigte Kommission ist beauftragt, diese Frage in *versicherungstechnischer und finanzieller Hinsicht* zu studieren und ein sachbezügliches Projekt aufzustellen. Nun unterliegt es keinem Zweifel, dass eine Witwen- und Waisenkasse grosser finanzieller Mittel bedarf. Die Kommission gedenkt deshalb, vorerst einen Fonds zu sammeln, indem sie mit der Bitte an alle Mittellehrer, an die Gemeinden und schulfreundliche Private gelangen will, für obgenannten Zweck einmalige oder jährlich Beiträge zu leisten. Ist ein Fonds mit dieser Zweckbestimmung geschaffen, so wird sich wohl auch der Staat zu Beiträgen herbeilassen.

Als Kassier des Fonds hat Herr Dr. A. Renfer, Gymnasiallehrer, Mittelstrasse 59, in Bern, die Güte zu funktionieren. Die Zeichnung der Beiträge hat in dem Sinne zu geschehen, dass jedes Mitglied das Verfügungsrecht über seine gezeichneten Beiträge bis zu dem Momente behält, wo ihm ein Statutenentwurf vorgelegt werden wird und es sich mittelst schriftlicher Erklärung entscheiden kann, der Witwen- und Waisenkasse als Mitglied beizutreten.

Daraus ersehen Sie, dass vorerst versucht wird, auf dem Boden der Freiwilligkeit vorzugehen. Allerdings soll das Obligatorium angestrebt werden, etwa in dem Sinne, dass bei Neuwahlen oder periodischer Bestätigung der Beitritt zur Witwen- und Waisenkasse vom Staate für die Lehrer unter einem gewissen Alter zur Bedingung gemacht wird. Wir glauben nicht fehl zu gehen, wenn wir auch bei Ihnen auf eine kräftige finanzielle Mithilfe nach Massgabe Ihrer Verhältnisse rechnen und hoffen, dass Sie Ihr Möglichstes tun werden, das Zustandekommen des Werkes zu sichern. Wir stellen uns vor, dass Sie sich dazu verstehen könnten, vom 1. Juli 1911 an auf die Dauer von 3 Jahren dem zu äufnenden Fonds jährlich 1% Ihrer Besoldung zuzuwenden, was mittelst Einzahlung auf Postcheckkonto Nr. III 898 in vierteljährlichen Raten geschehen kann. Sollten Sie sich ausserdem noch zu einem einmaligen Beitrag geneigt finden, jetzt oder bei Familienanlässen, so wären wir Ihnen ausserordentlich dankbar. Die Lehrerschaft muss bei der Gründung des Fonds vorangehen, denn nur dann wird es uns möglich sein, andere Kreise zu

caisse *Invalidité-Veuves-Orphelins* et d'employer par contre tous les moyens pour que l'Etat, lors de la revision de la loi sur les écoles secondaires, soit tenu, de par la loi, d'allouer une pension aux maîtres secondaires invalides.

Vous savez en outre que la même assemblée s'est prononcée pour la création éventuelle d'une caisse pour *veuves et orphelins*, alimentée par les instituteurs seulement.

La commission soussignée, chargée d'étudier cette dernière question et d'élaborer un projet de statuts, est arrivée bien vite à la conclusion que le bon fonctionnement d'une pareille caisse exige beaucoup d'argent. Elle a donc songé, tout d'abord, à créer un *fonds*, et c'est pourquoi elle s'adresse aujourd'hui à tous les maîtres secondaires, aux communes, aux amis de l'école en général, en les priant de bien vouloir souscrire soit un don unique, soit une contribution annuelle en faveur de cette œuvre en formation.

Ce fonds sera administré par M. le Dr A. Renfer, maître de gymnase, à Berne, rue du Milieu 59, qui a bien voulu se charger des fonctions de caissier, et la commission a l'espoir que, une fois créé, il sera alimenté plus facilement par des subsides de l'Etat.

Comme vous le verrez par les listes de souscriptions qui vous seront présentées sous peu, chaque souscripteur conserve son droit de libre disposition des sommes par lui souscrites jusqu'au moment où, un projet de statuts lui ayant été soumis, il aura déclaré, par écrit, qu'il désire être membre de la Caisse pour veuves et orphelins des maîtres aux écoles moyennes du canton de Berne.

Quant à la question d'obligation, elle reste ouverte pour le moment. Il est possible, toutefois, que l'Etat, plus tard, quand il s'agira d'une nomination ou d'une réélection, exige que le candidat, s'il n'a pas dépassé un certain âge, fasse partie de la caisse.

Cela posé, nous croyons pouvoir compter sur le bon vouloir de tous et trouver en vous l'appui financier nécessaire pour mener à bien l'œuvre qui nous est confiée. Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir verser, à partir du 1^{er} juillet 1911 et cela pendant trois ans, le 1% de votre traitement au fonds à créer. Ces versements se feraient par trimestre au compte de chèques postal n° III 898, et il est de toute évidence qu'un don éventuel, maintenant ou à l'occasion de circonstances heureuses de famille, sera toujours reçu avec la plus vive reconnaissance. Est-ce trop vous demander? Non. Nous estimons que le corps enseignant secondaire doit ici donner le bon exemple en allant courageusement de l'avant; c'est d'ailleurs le seul moyen, croyons-nous, d'intéresser d'autres milieux à l'œuvre projetée.

interessieren. Wir lassen zur Durchführung der Sammlung durch die Sektionspräsidenten an jeder Anstalt jemand bezeichnen, der Ihnen die Liste zur Unterschrift vorweisen wird und die Verantwortlichkeit übernommen hat, dieselbe dem Sektionspräsidenten zu Händen unseres Kassiers wieder zuzustellen. Wenn für die Angelegenheit im weitestgehenden Sinne bei allen Kollegen und Schulfreunden Propaganda gemacht wird, dann wird die bernische Mittellehrerschaft ein Werk entstehen sehen, das bestimmt ist, mit seinen Leistungen die Not der Witwen und Waisen zu lindern, und zugleich wird dadurch ein kräftiges Zeugnis von dem Geiste der Solidarität abgelegt, der in der ganzen bernischen Mittellehrerschaft herrscht. Helfen Sie daher so gut Sie können mit, bringen Sie das gewünschte finanzielle Opfer, dann tragen Sie mächtig zum Zustandekommen der Witwen- und Waisenkasse bei.

Wir entbieten Ihnen zum voraus den herzlichsten Dank und zeichnen mit vollkommener Hochachtung!

Die Kommission

für die projektierte Witwen- und Waisenkasse:

Prof. Dr. **J. H. Graf**, Präsident, Bern.
 Dr. **A. Renfer**, Vizepräsident und Kassier, Bern.
 Dr. **F. Antenen**, Sekretär, Biel.
G. Wälchli, Beamter des eidgenössischen Versicherungsamtes, Bern.
Gertrud Züricher, Bern.
F. Stucker, Langnau.
J. Althaus, Interlaken.
 Dr. **Bögli**, Burgdorf.
H. Prêtre, Biel.

Pour gagner du temps, les présidents de section choisiront eux-mêmes un collecteur dans chacun de nos établissements secondaires. C'est ce collecteur auquel vous réserverez, nous l'espérons du moins, le meilleur accueil qui vous présentera la liste à signer. Du bon vouloir, de la solidarité, un peu de propagande active aussi auprès des amis de l'école, et les maîtres secondaires bernois auront créé une belle œuvre de charité et de prévoyance!

Agréez, Monsieur et cher collègue, avec nos remerciements anticipés, nos bien cordiales salutations.

La commission

de la caisse pour veuves et orphelins:

Prof. Dr. **J.-H. Graf**, président, Berne.
 Dr. **A. Renfer**, vice-président et caissier, Berne.
 Dr. **F. Antenen**, secrétaire, Bienne.
G. Wälchli, fonctionnaire fédéral, Berne.
Gertrude Züricher, Berne.
F. Stucker, Langnau.
J. Althaus, Interlaken.
 Dr. **Bögli**, Berthoud.
H. Prêtre, Bienne.

Mitteilungen. — Communications.

Reorganisationsenquete.

Wir sind leider immer noch nicht im Besitze sämtlicher Fragebogen, die von der Lehrerschaft auszufüllen waren. Es fehlen uns zur Stunde immer noch die Bogen von Bätterkinden und Delémont filles. Wir bitten die Lehrerschaft dieser Schulen im Auftrag des K. V., ihre Bogen ungesäumt einzusenden.

Sammlung

für das bernische Kindersanatorium in Leubringen.

Quête en faveur du sanatoire bernois pour enfants „Maison blanche“.

Für die in der letzten Nummer des Korrespondenzblattes vom K. V. befürwortete Sammlung sind folgende Beträge, die aufs beste verdankt werden, auf unser Checkkonto einbezahlt worden:

Sieber, Schwendi (Konolfingen), Fr. 5; Schuler, Kirchberg, Fr. 2; Lüthi, Utzigen, Fr. 5; Hauswirth, Belp, Fr. 3; Fr. Lüdi, Münsingen, Fr. 2; G. Dreyer, Biel, Fr. 5; Fr. Aeschbacher, Stechelberg, Fr. 5; Prof. Dr. H. Walser, Bern, Fr. 10; Kläsi, Hausen, Fr. 2; Fr. Schiffmann, Jucher, Fr. 3; Vogel, Oberwichtlach, Fr. 5; Bühlmann, Biel, Fr. 3; Welten,